

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DUERNE

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre du mois de novembre, à vingt heures trente minutes, en application des articles L 2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), s'est réuni en session ordinaire en Mairie, le Conseil Municipal de la commune de DUERNE, sous la présidence de Monsieur Benoit VERNAISON, Maire, en la salle du Conseil Municipal.

Date de convocation du Conseil Municipal : samedi 30/10/2021

Présents : M. Benoit VERNAISON ; Mme. Marie Dominique CHEVRON ; Mme. Marie Thérèse FAYOLLE ; M. Cédric FONT ; Mme. Claudie BARCET ; M. Anthony CUNHA ; Mme. Mariane MASSON ; Mme. Elodie MARION ; Yves MAHY

Absents excusés : Mme. Isabelle BALLAS ; M. Romuald BANSE ; Mme. Marie-Line BALMONT ; M. Laurent GIAUFFRET ; Maurice PETRE ; Mme. Noémie VILLARD

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121.15 du C. G. C. T, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Mme. Elodie MARION est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Approbation du compte-rendu du 07/10/2021 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

– SIEMLY : BUDGETISATION OU FISCALISATION PARTICIPATION

Suite au courrier du 12/10/2021 du SIEMLY informant sur la contribution des communes adhérentes aux charges syndicales, fixées à 3,10€/ habitant pour l'année 2022, la commune doit opter pour la budgétisation ou la fiscalisation. M. le Maire rappelle que jusqu'à maintenant la participation était fiscalisée et demande au Conseil de se prononcer. La fiscalisation est maintenue suite au vote à l'unanimité des membres présents.

– CONVENTION SPA

Suite au signalement de plusieurs animaux errants dans la commune, M. le Maire propose de conventionner avec la SPA, une participation de 0,80 € par habitant et par an est demandée soit 663 € pour 2022/2023.

– DEMANDE DE SUBVENTION : MFR SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET

Monsieur le Maire fait part du courrier de demande de subvention de la MFR reçu le 19/10/2021. Il demande au conseil de se prononcer en rappelant que par principe la commune ne répond pas favorablement à ce genre demande. Ce qu'approuvent à l'unanimité les conseillers présents.

– BAIL LOCATIF AVEC GARAGE VENET :

Suite au rachat des locaux, M. le Maire informe qu'il faut refaire le bail locatif (loyer de 500€ /mois). Les arriérés de loyers seront réglés selon un échéancier, fin mars 2022 est prévue la cessation du bail par les locataires.

Il demande au conseil de l'autoriser à signer le contrat de location. Les membres présents donnent leur accord unanimement.

Se pose la question du futur de ce logement, la commission bâtiments devra chiffrer le coût de la rénovation ou vente.

– CONVENTION D'OCCUPATION LOCAL MEDICAL

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'installation d'autre activités au sein du local médical, il faut renouveler les conventions d'occupation et demande au conseil de l'autoriser à les signer. Désormais les loyers mensuels suivants seront appliqués :

- Thérapeute médecine alternatives : 200€
- Ostéopathe : 75€
- Infirmières : 25€

Il reste des disponibilités : lundi matin/mardi/mercredi matin/ jeudi après-midi/ vendredi. Le Conseil autorise M. le Maire, à l'unanimité des membres présents, à signer les conventions d'occupation.

– POINT SUR LES FINANCES DE LA COMMUNE

M. le Maire informe que la capacité d'autofinancement brute de la commune est d'environ 100 000€. Il faudra aller chercher des financements pour les projets. (Région, Etat, fondations, apport de la population, etc.).

Pour le Nouveau Quartier il faudra faire une demande de subvention « Amendes de police ».

Pour le Pôle Sportif, il faudra faire une estimation en 3 phases (vestiaires, voirie-aménagement-sécurisation, etc.), pour voir ce qui sera réalisable. Suivant les montants des différentes phases, le projet de City Stade sera maintenu dans la mesure du possible, étant donné que des subventions ont été obtenues, notamment celle de l'ANS, afin de ne pas les perdre. Possibilité de prévoir un emprunt de 400 000 €, en se laissant une marge de manœuvre.

En ce qui concerne le Garage VENET, le Conseil propose de faire estimer les appartements pour voir s'il convient de les louer ou les vendre. La CCMDL peut valoriser les locaux mais il faut présenter un projet et définir les attentes de la commune pour le proposer aux futurs porteurs de projets.

– QUESTIONS DIVERSES

POINT SUR LES COMMISSIONS

- **DRIVE** : Les commandes sont en baisse, (une vingtaine par semaine). Il y a eu des réponses à l'enquête de satisfaction des consommateurs.
- **MAM** : réunion le 22/11 à 14h15 avec PMI/RAM/CCMDL. Plan de financement et subventions des porteurs du projet en attente.
- **TELETHON** : Organisation du puzzle géant, une urne sera prévue lors du 8 décembre pour collecter des fonds.
- **CENTRE D'ACCUEIL** : une des personnes souhaite cesser sa participation au sein de l'association qui gère le bâtiment, la commune devrait récupérer les locaux, il faudra revoir la régie, le conseil propose de passer une annonce dans l'Echo des Courtines pour trouver une personne pour 2022.

COMMISSIONS CCMDL :

- **Ressources Humaines** : nouveau poste de Secrétaire de Mairie itinérant crée, pour remplacements ou en renfort.
- **Piscine Hurongues** : travaux en cours.
- **Agriculture** : portage financier par la CCMDL et la SAFER et aide à l'installation d'un jeune agriculteur pour acheter son exploitation.
- **ADMR** : 7 personnes ont été embauchées durant l'été. Suite à l'avenant 43 relatif aux rémunérations dans la branche de l'aide à domicile entré en vigueur le 1er octobre 2021, augmentation des salaires pour les aides-soignants à domicile. 3 personnes ont été licenciées pour non vaccination.

Dates à retenir :

- Réunion MAM : 22/11 à 14h15
- Commission voirie 8/11 : 20H00
- Commission communication : date à fixer

Monsieur le Maire rappelle la date des prochains Conseils municipaux : le **09/12/2021 à 20H30**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h30.

Le Maire,
Benoit VERNAISON

